
SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1991-1992

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} SÉANCE

Séance du vendredi 7 février 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT

1. **Ouverture de la troisième session extraordinaire de 1991-1992** (p. 497).
2. **Procès-verbal** (p. 497).
3. **Décès d'un ancien sénateur** (p. 497).
4. **Saisine du Conseil constitutionnel** (p. 497).
5. **Politique générale.** - Lecture d'une déclaration du Gouvernement (p. 497).
M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.
6. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 502).
MM. le président, Jacques Larché, président de la commission des lois.
7. **Conférence des présidents** (p. 503).
MM. le président, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale ; Charles Pasqua, Etienne Dailly, Claude Estier, Mme Hélène Luc, M. Jean-Luc Mélenchon.
Adoption des conclusions de la conférence des présidents.
8. **Dépôt d'un rapport** (p. 505).
9. **Ordre du jour** (p. 505).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1991-1992

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de Mme le Premier ministre communication du décret de M. le Président de la République en date du 5 février 1992 portant convocation du Parlement en session extraordinaire.

Je donne lecture de ce décret :

« Le Président de la République,
« Sur le rapport du Premier ministre,
« Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,
« Décrète :

« Art. 1^{er}. - Le Parlement est convoqué en session extraordinaire le vendredi 7 février 1992.

« Art. 2. - L'ordre du jour de la session extraordinaire comprendra une déclaration de politique générale du Gouvernement, suivie d'un débat.

« Art. 3. - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

« Fait à Paris, le 5 février 1992.

« Signé : FRANÇOIS MITTERRAND

« Par le Président de la République :

« Le Premier ministre,

« Signé : EDITH CRESSON. »

Acte donné de cette communication.

En conséquence, en application des articles 29 et 30 de la Constitution, la troisième session extraordinaire de 1991-1992 est ouverte.

2

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 24 janvier 1992 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

3

DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès, survenu le 3 février 1992, de notre ancien collègue Lucien Gautier, qui fut sénateur de Maine-et-Loire de 1965 à 1983.

4

SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre par laquelle il informe le Sénat que le Conseil constitutionnel a été saisi le 25 janvier 1992, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, par Mme le Premier ministre, d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution de l'article 8 de la loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

Acte est donné de cette communication.

Cette communication ainsi que le texte de cette saisine ont été transmis à tous nos collègues.

5

POLITIQUE GÉNÉRALE

Lecture d'une déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration de politique générale du Gouvernement.

La parole est à M. le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai l'honneur, au nom du Premier ministre, de vous donner lecture de la déclaration de politique générale du Gouvernement que Mme le Premier ministre, Edith Cresson, prononce en ce moment même devant l'Assemblée nationale.

« Mesdames et messieurs, le Parlement a été convoqué en session extraordinaire pour débattre, comme vous l'avez demandé, de l'affaire Habache.

« C'est ce que j'oserai appeler le mobile apparent, et nous parlerons des conditions de venue et de départ de Georges Habache.

« Mais j'ai perçu un mobile plus réel chez certains : l'impatience. J'ai cru en effet entendre ici et là que certains d'entre vous souhaitaient un changement de Gouvernement et que d'autres voulaient s'autodissoudre. (*Sourires.*)

« J'ai entendu des propositions bien divergentes. Après tout, c'est votre affaire.

« Mesdames et messieurs, je vous entretiendrai de M. Habache. Je vous exposerai la politique que j'entends conduire jusqu'à la fin de la législature.

« Vous savez que vous pouvez toujours, à l'occasion d'une telle déclaration de politique générale, censurer le Gouvernement.

« Le Président de la République l'a rappelé mardi soir.

« Mais pourquoi, mesdames et messieurs de l'opposition, voulez-vous bouleverser le calendrier sans apparemment savoir comment, et sans présenter de propositions qui vous soient communes ? »

M. Yves Guéna. Cela, c'est notre affaire !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « D'ici à 1995, il y aura une élection au suffrage universel chaque année et, en quatre ans, les Français auront élu ou réélu tous leurs représentants : cette année, les élections régionales, cantonales et sénatoriales ; en 1993, les élections législatives ; en 1994, les élections européennes ; en 1995, les élections municipales et l'élection présidentielle.

« La démocratie a ses règles et son calendrier. Ne faites pas de l'impatience une vertu républicaine.

« Je vous demande de vous rappeler l'expression du Président de la République : "Je vous ai dit que la France devait être une démocratie paisible et réfléchie. Le propre d'une démocratie paisible, c'est que les consultations électorales s'y font à leur échéance normale". »

M. Jean Chérioux. Et qu'on en tienne compte !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Mesdames et messieurs, cette définition, il l'a donnée en 1976. »

M. Jean Clouet. Et 1988 ?

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Mais revenons aux mobiles apparents de cette session extraordinaire.

« Jamais, depuis 1958, aucun de mes prédécesseurs n'a voulu monter à cette tribune pour débattre d'affaires qui ont affecté, et parfois très gravement, le bon fonctionnement de l'Etat. (*M. Michel Dreyfus-Schmidt fait un signe d'assentiment.*)

« Mais l'opinion publique n'a pas la mémoire courte. Elle se souvient que certaines affaires ont été tragiques.

« Il y a trente ans, le 8 février 1962, une manifestation pacifique pour la paix en Algérie a débouché sur une répression sanglante au métro Charonne. » (*Protestations sur les travées du R.P.R. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. René-Georges Laurin. C'est faux !

M. Amédée Bouquerel. Cela n'a rien à voir !

Mme Hélène Luc. Huit communistes sont morts !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Les familles ont pleuré de nombreux morts.

« J'ai cherché en vain la trace d'explications sérieuses du pouvoir de l'époque. J'ai cherché en vain la trace de sanctions politiques. »

M. André Rouvière. C'est vrai !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Souvenons-nous.

« Les Français se souviennent qu'en d'autres temps la justice avait du mal à passer, même lorsqu'il s'est agi de crimes. Ils se souviennent que certains médias étaient muselés, le droit bafoué, la réalité camouflée (*M. Jean-Pierre Bayle fait un signe d'assentiment*), et que tout se terminait par des non-lieux. »

Un sénateur sur les travées de l'union centriste. Nucci !

M. Jean-Pierre Fourcade. Urba !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler ces affaires qui sont dans toutes les mémoires.

« Heureusement, les temps ont changé. (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

« Vous avez souhaité débattre de la venue en France de Georges Habache ? Eh bien, parlons-en !

« Le mercredi 29 janvier, à vingt et une heures quarante, un avion se pose au Bourget. »

M. Charles Pasqua. Par hasard !

M. René-Georges Laurin. Tout à fait par hasard !

Un sénateur sur les travées du R.P.R. Il aurait pu ne pas se poser !

M. André-Georges Voisin. Il n'y a rien eu avant !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « C'est un transport sanitaire d'urgence. Georges Habache est à bord pour être admis dans un hôpital de la Croix-Rouge.

« Je ne reviendrai pas sur une chronologie qui ne souffre plus de contestation. (*Exclamations et rires sur les travées du R.P.R.*) Je me bornerai à indiquer quelques points qui ont soulevé des interrogations. »

M. Jacques Larché. Chez M. Rocard !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Premièrement, une autorisation délivrée à l'insu des autorités politiques compétentes a abouti à l'entrée dans notre pays, par avion sanitaire, de Georges Habache.

« Deuxièmement, à partir du moment où l'autorité politique était prévenue, c'est-à-dire vers vingt heures, l'avion était en vol. »

M. Jean-Marie Girault. Il pouvait retourner à Tunis !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Aucune mesure improvisée et dont l'exécution aurait été hasardeuse, voire dangereuse, ne pouvait faire obstacle à l'hospitalisation de l'intéressé dans un établissement privé. »

M. Jean Clouet. Privé de quoi ?

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Troisièmement, à partir de là, était-il possible d'invoquer à l'encontre de l'intéressé l'existence d'une pièce de justice ? Non, certainement. Les vérifications faites lors de la procédure administrative s'étaient révélées négatives : il n'existe aucun mandat d'arrêt national ou international contre Georges Habache. »

M. Jean-Marie Girault. Habache ? Connais pas !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Nous entrons alors dans une autre phase.

« Judiciaire d'abord. Le juge a prononcé la garde à vue, instruit son dossier, levé la garde à vue. »

M. Jean-Marie Girault. C'est la faute à Bruguière !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « M. Habache est reparti dans le pays d'où il était venu. »

M. Marc Lauriol. Pourquoi est-il venu chez nous ?

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « A ma demande, des sanctions ont été prises contre des hauts responsables... » (*Protestations sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. André-Georges Voisin. Parlons-en ! C'est de l'avancement !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « ... qui s'étaient livrés à un traitement de cette affaire en sous-estimant ses aspects politiques. Ils ont commis la faute de ne pas prendre la précaution élémentaire d'informer leur ministre. »

M. René-Georges Laurin. Cela vole bas !

M. André-Georges Voisin. Ce n'est pas une sanction, c'est de l'avancement !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « D'une faute administrative à laquelle il a été rapidement mis bon ordre, vous voulez faire une affaire politique.

« D'un mauvais fonctionnement de l'Etat, vous voulez faire une affaire d'Etat. »

M. Jean Chérioux. Demandez à Rocard !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Tenons-nous-en aux faits.

« M. Habache est reparti.

« Le Président de la République s'est exprimé.

« Le Parlement est réuni.

« Le monde continue de tourner. »

M. Jean Chérioux. Et vous n'engagez pas la responsabilité du Gouvernement !

M. Jean-Marie Girault. Et vous ne demandez pas la confiance !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Les jeux Olympiques s'ouvrent demain.

« Le Parlement italien vient d'être dissous.

« L'I.R.A. et l'E.T.A. ont repris leurs attentats meurtriers.

« L'Allemagne vient de franchir le cap des 3 millions de chômeurs, "Sans émotion", titre un journal économique.

« Ainsi va le monde avec ses bons et ses mauvais côtés. Mon gouvernement continue de travailler. »

Un sénateur sur les travées du R.P.R. Mal !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Permettez-moi, dans le cadre de cette déclaration de politique générale, de revenir à l'essentiel.

« Qu'attendent aujourd'hui les Français de leur Gouvernement, de tout gouvernement ? »

M. Marcel Lucotte. D'être gouvernés !

M. René-Georges Laurin. Allez-vous-en !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « C'est en définitive très simple à énumérer, difficile à satisfaire : un Etat de droit, des emplois, une protection sociale, des régions dynamiques ayant toutes leurs chances, une France qui tient son rang dans le monde. » (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. René-Georges Laurin. Tout ce que vous ne faites pas !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « C'est en fonction de ces attentes fondamentales que j'agis comme l'ont fait les Premiers ministres de gauche depuis dix ans, Pierre Mauroy, Laurent Fabius, Michel Rocard. »

M. Jean Chérioux. Ce n'est pas un succès !

M. Jean-Marie Girault. Vive Rocard !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Un Etat de droit.

« La France est elle-même quand elle est universalité, quand elle propose au monde les principes des droits de l'homme, quand elle fonde un Etat de droit.

« François Mitterrand a fait de l'Etat de droit le socle de son action à la tête du pays.

« Délibérément, depuis 1981, la gauche a voulu mettre nos concitoyens à l'abri de tous les régimes d'exception.

« Qui a supprimé la Cour de sûreté de l'Etat ? »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est nous !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Qui a aboli les tribunaux militaires ? »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est nous !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Ce sont là des conquêtes que j'espère définitives comme l'abolition de la peine de mort. » (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Marc Lauriol. Nous aussi !

M. Jean-Marie Girault. Et le Front national à l'Assemblée nationale ?

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Volontairement, depuis 1981, la gauche a élargi le champ des libertés. Qui a permis aux radios libres de vivre ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*) Qui a libéré la télévision du carcan politique ? (*Rires prolongés sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*) Qui a réglementé les écoutes téléphoniques dont la pratique non encadrée fut si longtemps tolérée ? »

M. Jean-Marie Girault. Ce n'est pas possible !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « C'est dans cette continuité que s'inscrit l'action de mon Gouvernement. Que ce soit la réforme du statut de la magistrature, la suppression de la double peine, le renforcement de l'aide juridique, l'achèvement de la rénovation du code pénal. »

M. Jean-Marie Girault. On n'en est pas aux législatives, aujourd'hui !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Mais lutter pour l'Etat de droit, c'est aussi faire respecter les droits. C'est pourquoi, face au problème de l'immigration, avec lequel certains veulent affoler l'opinion, je dis qu'il n'y aura pas d'intégration généreuse sans maîtrise rigoureuse des flux migratoires.

« Dire cela en gêne, paraît-il, certains. Ils ne me feront pas dévier de ma conviction.

« Les libertés individuelles, tout le monde le sait, sont garanties en France peut-être plus et mieux que dans d'autres pays. On peut même perquisitionner pour la première fois le siège d'un parti politique au pouvoir. »

M. Jean-Marie Girault. Heureusement !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Mais peut-on injurier le Gouvernement ?

« Peut-on jeter l'opprobre sur l'ensemble de la représentation nationale et l'associer à l'argent ?

« La déviation à laquelle nous assistons est dangereuse, et vous le savez bien.

« Elle mérite une réflexion collective.

« Il n'y a pas, d'un côté, les politiques et, de l'autre, les justiciers, comme on tente bruyamment d'en accréder l'idée.

« Mesdames, messieurs, même si certains pensent y avoir un petit intérêt immédiat, méfiez-vous de la démagogie. (*Murmures sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) Soyez inflexibles envers ceux qui, en nombre infime, auraient failli. Rappelez-vous que tout ce qui tire la politique vers le bas, avec les facilités que donne notre société dite médiatique, s'inscrit contre la démocratie, fait le jeu des faux prophètes et, un jour, peut faire le malheur du peuple. » (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Marcel Lucotte. Voyez Tapie !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Pour ce qui concerne notre action, je voudrais seulement poser quelques questions. (*Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

« Qui, en France, a fait voter une loi sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales ? (*C'est nous ! sur les travées socialistes.*)

« Qui a entrepris de lutter contre le blanchiment de l'argent tiré des trafics illégaux ? (*C'est encore nous ! sur les mêmes travées.*)

« Qui a institué un contrôle des marchés publics ? »

Un sénateur sur les travées de l'U.R.E.I. Boucheron ! (*Rires sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Qui a clarifié le régime des indemnités des élus ?

« Qui a proposé de rendre public le patrimoine des élus ?

« Des gouvernements de gauche. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

« Mais, aujourd'hui, la France doit aller encore plus loin.

« Je vous proposerai, dans les prochaines semaines, une réforme profonde des règles de l'urbanisme commercial, qui, bonnes dans leur principe, méritent d'être revues dans leurs modalités. »

M. Jean-Pierre Fourcade. Nous sommes bien d'accord !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Mais j'insiste. Il ne suffit pas, la preuve en est, de légiférer. Il est temps de relever la tête... »

M. Marcel Lucotte. Oui !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « ...et de rappeler aux démagogues, où qu'ils soient... »

M. Jean-Pierre Fourcade. Ah oui !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « ...l'honneur du politique. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

« Mon deuxième point concerne les emplois. (*Ah ! sur les travées du R.P.R.*)

« L'emploi. Des emplois, voilà ce qu'attendent les Français. Voilà la priorité de mes priorités.

« La crise de l'emploi de ces années quatre-vingt et quatre-vingt-dix ne s'explique pas seulement par des changements de conjoncture.

« Nous avons à faire face à une mutation de grande ampleur. »

M. Marcel Lucotte. Vive l'ampleur. (*Sourires.*)

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Une nouvelle concurrence internationale pour nos produits ! Il faut s'y adapter.

« Une évolution démographique meilleure que chez certains de nos voisins et une population active féminine sans équivalent en Europe. »

Mme Hélène Luc. C'est pour cela que vous voulez faire travailler les femmes la nuit !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Nous devons assumer ces caractéristiques toutes deux favorables en créant plus d'emplois que les autres.

« Quand je décide de renforcer les capacités financières des P.M.E.-P.M.I., de relancer l'apprentissage, de développer la formation en alternance, c'est la bataille pour l'emploi.

« Quand nous incitons à la création d'emplois familiaux et quand nous allégeons les cotisations sociales à l'embauche des jeunes, c'est la bataille pour l'emploi.

« Quand nous réorganisons l'A.N.P.E., quand nous créons des "carrefours-jeunes", quand nous sanctionnons le travail clandestin, c'est la bataille pour l'emploi. »

Un sénateur sur les travées du R.P.R. Pour quel résultat ?

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Quand la France regagne des parts de marché, notamment sur les pays solvables et dans les industries civiles - les chiffres du commerce extérieur sont là pour le prouver - c'est la bataille pour l'emploi. »

« Quand je prends des mesures de politique industrielle pour restructurer le secteur public, le moderniser, l'adapter à la concurrence internationale, c'est la bataille pour l'emploi. »

M. Roger Chinaud. Mais non, c'est le manque d'argent !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « L'Etat actionnaire remplit sa fonction traditionnelle, qui a été à l'origine de grandes réussites industrielles qui sont notre fierté à tous. »

M. Roger Chinaud. Mensonge !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « La création de Thomson C.E.A. Industrie, ... »

M. Roger Chinaud. Bêtise !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « ... l'ouverture du capital de Bull et les accords technologiques qui l'accompagnent, ... »

M. Jean Chérioux. Abandon !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « ... les réorganisations de demain, voilà les emplois du futur dans les industries de pointe qui tireront notre économie de l'avant et assureront notre indépendance. »

M. Roger Chinaud. Plaisanterie !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Sur ces dossiers, menés en informant les commissions parlementaires compétentes qui depuis des années s'y intéressent, je vous demande - car il s'agit de dossiers complexes et d'une importance essentielle - de vous reporter aux analyses de la presse économique. L'industrie de la France de demain est une affaire sérieuse où l'anecdote politicienne et l'intérêt personnel n'ont pas leur place. »

M. Roger Chinaud. L'affaire Naouri non plus !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « La bataille, je la mène pour inverser la courbe du chômage. C'est ce pari, et seulement celui-là, que je veux gagner. Lui seul m'intéresse. »

« Souvenons-nous de l'échec de la droite qui, en 1987, a laissé monter le taux de chômage à un niveau jamais atteint. De grâce, ne nous donnez pas de leçons ! (*Vives protestations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste. - Applaudissements sur les travées socialistes.*) »

« Pour ma part, je suis déterminée à bousculer les réticences naturelles au changement, et beaucoup d'habitudes douillettes. »

M. Jean-Pierre Fourcade. Et les chiffres !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Qui, en France, a jugulé l'inflation et rendu à nos entreprises la compétitivité de leurs prix ? (*C'est nous ! sur les travées socialistes.*) »

« Qui a restructuré, modernisé et adapté à la concurrence internationale le secteur public ? »

« Qui défend aujourd'hui nos secteurs de pointe dans la grande tradition industrielle de notre pays ? »

« Une seule réponse : la gauche. (*Rires et protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Applaudissements sur les travées socialistes.*) »

« Mais la France doit aller encore plus loin. »

« Nous devons porter notre effort sur le développement des P.M.E., comme j'ai commencé à le faire. »

M. Roger Chinaud. Et le faire payer par d'autres !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Nous devons intensifier notre action contre l'exclusion professionnelle. Dans les neuf prochains mois, 500 000 chômeurs de longue durée se verront proposer une action individualisée de formation, de qualification professionnelle ou de retour à l'emploi. »

« Nous devons développer l'apprentissage, professionnaliser le plus possible les formations, déconcentrer les établissements, faire un effort sans précédent sur l'enseignement des langues et des techniques. »

« J'en viens maintenant à la protection sociale. »

« Pour moi, Premier ministre d'un gouvernement de gauche, la protection sociale, c'est, d'abord, permettre à chacun de se soigner efficacement, en étant protégé contre les conséquences financières de la maladie. »

« C'est, ensuite, permettre aux personnes âgées de percevoir un revenu convenable. »

« C'est, enfin, donner à chacun les moyens de mener une vie sociale normale, d'échapper à l'exclusion. »

« Le revenu minimum d'insertion, créé par Michel Rocard, a été une avancée décisive. Il ne se contente pas d'assurer un revenu, il oriente vers l'insertion professionnelle. »

« Je disais que la protection sociale, cela signifie pouvoir se soigner. C'est possible, pour tous, dans notre pays parce qu'il existe une sécurité sociale qui marche. »

M. Jean Chérioux. Ce n'est pas vous qui l'avez créée !

M. Charles Lederman. C'est Ambroise Croizat !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Dès mon arrivée, je me suis trouvée confrontée au problème lancinant de l'équilibre des comptes de la sécurité sociale. »

« Mission accomplie. (*Exclamations et rires sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*) »

« Mission impopulaire, et tant pis pour ma cote dans les sondages ! (*Nouvelles exclamations et nouveaux rires sur les mêmes travées.*) »

« Le déficit de la sécurité sociale prévu pour 1991 aura été ramené de 23 milliards à 15 milliards de francs et, en 1992, l'équilibre sera retrouvé. »

M. Jean-Marie Girault. Bien sûr que non !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Je ne me suis pas contentée de redresser les comptes pour l'avenir immédiat. Je me suis préoccupée d'assurer cet équilibre pour le moyen terme. »

« Des négociations ont été engagées avec l'ensemble des professionnels de la santé et les caisses d'assurance maladie. Vous savez que ce sont des négociations difficiles, tant elles rompent avec nos habitudes. Et pourtant, quatre accords sont, dès à présent, signés. »

M. Jean Chérioux. Avec les infirmières !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Pour la première fois, un gouvernement réussit à mettre en place des dispositifs négociés qui garantiront l'équilibre de la sécurité sociale sur le long terme. »

« Reste l'importante question des retraites. Mon ambition est d'en consolider les régimes. Vous savez qu'ils sont aujourd'hui déséquilibrés parce que leur système de financement n'a pas été adapté à notre évolution démographique et sociologique. »

« Voilà encore une question lancinante. Je la traiterai. »

« Des consultations sont déjà engagées. Nous prendrons les mesures nécessaires. Leur effet sera lent et progressif. »

« En attendant, je saisis l'occasion de cette tribune pour rappeler, confirmer, haut et fort, le droit à la retraite à soixante ans de même que le maintien du système de retraite par répartition. » (*Applaudissements sur les travées socialistes.*) »

Mme Hélène Luc. Cela, c'est autre chose ; on en reparlera !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Il est clair que les retraités actuels ont des droits acquis. Ils seront préservés. Le pouvoir d'achat de ces retraités sera maintenu, comme il l'a été depuis que la gauche est au pouvoir. »

« Enfin, les actifs d'aujourd'hui doivent avoir l'assurance de bénéficier, demain, d'une retraite qui corresponde aux cotisations qu'ils auront versées. »

« Qui donc, depuis dix ans, a non seulement maintenu, mais amélioré la protection sociale de la France ? »

« Qui donc sait, en même temps, mettre en place une politique contractuelle de maîtrise de la dépense ? »

« Qui a enfin donné à chacun l'assurance d'un revenu minimum et d'une prise en charge active de son insertion ? »

« Une seule réponse : les gouvernements de gauche. »

« Mais la France doit aller plus loin.

« Le programme de mon Gouvernement pour les prochains mois est clair : assurer une régulation contractuelle des dépenses de médicaments ; réussir de nouvelles négociations avec les professions de santé ; amorcer le rééquilibrage structurel du système de retraites ; ajuster le revenu minimum d'insertion au vu de l'expérience acquise ; organiser une réflexion sur l'éthique dans le domaine de la santé.

« Quatrième point : des régions dynamiques.

« En engageant le mouvement de décentralisation, il y a dix ans, nous avons décidé, sous l'impulsion de Gaston Deferre, de mettre fin au mouvement séculaire de concentration du pouvoir à Paris. »

M. Jean-Marie Girault. Ce n'est pas terminé !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Cette politique, nous la faisons vivre, pour donner à chaque partie du territoire sa chance de s'épanouir, pour concourir au développement de la nation.

« C'est ainsi qu'il faut comprendre cette politique de délocalisation des organismes publics. Elle fait grincer des dents ceux qui confondent l'unité nationale avec le centralisme parisien. »

Mme Hélène Luc. Vous démantelez le service public !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Elle a maintenant assez d'avocats parmi les élus de nos régions pour être irréversible. Oui, nous allons "aérer" la France, créer des pôles de développement, non pas dans des discours, mais dans des actes, respectueux des choix personnels des agents concernés. Une politique volontariste pour les organismes, une politique fondée sur le volontariat pour les personnes, c'est ma méthode.

« Equilibrer nos territoires, c'est aussi amplifier notre politique d'équipement de nos régions.

« Augmenter de 12 p. 100 les crédits routiers, faire progresser l'aide de l'Etat aux transports collectifs, mettre au point un dispositif de soutien au logement solide et complet : nous l'avons fait, ces derniers mois, avec l'appui de la majorité de l'Assemblée nationale.

« Redonner confiance en l'avenir à nos espaces ruraux, à leurs acteurs, c'est redonner sa chance à chaque territoire, à chaque pays de France.

« C'est la politique de développement rural sans précédent que le Gouvernement a engagée depuis quelques mois. »

M. Roger Chinaud. Vous avez vu le budget ?

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Elle donnera lieu, au printemps, à des assises nationales du monde rural. Les conclusions seront soumises au débat du Parlement.

« Nos territoires, mieux équilibrés, doivent aussi être mieux préservés : notre environnement, c'est notre patrimoine commun. Le littoral, la Loire, nos ressources en eau, notre capacité à traiter les déchets d'une société prospère mais trop insouciance, ce sont les actions concrètes où nous nous sommes résolument engagés.

« Qui a redonné leur autonomie de décision aux acteurs de la démocratie locale ? (C'est nous ! sur les travées socialistes.)

« Qui a engagé le programme autoroutier le plus important depuis trente-cinq ans ? » (Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est moi !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Qui a pris à bras le corps les questions les plus vives de notre environnement ?

« Ce sont les gouvernements de gauche. » (Protestations sur les mêmes travées. - Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. Jean-Chérioux. Ce n'est pas l'avis des Français !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Mais la France doit aller plus loin dans l'équipement de ses régions.

« Nous allons compléter le dispositif de soutien au logement dans les différentes catégories. »

M. Jean-Marie Girault. Les H.L.M., on les attend !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « De même, les programmes routiers et autoroutiers ainsi que les transports collectifs seront amplifiés.

« Les conditions de mise en place de cet ensemble utile à nos régions et qui s'inscrit dans la bataille pour l'emploi seront précisées dans les toutes prochaines semaines.

« Dernier point de cette déclaration :... »

Plusieurs sénateurs sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R. Habache !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « ... une France qui tient son rang dans le monde. (Vives exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

« La France est une grande nation, prospère... »

M. Jean Chérioux. En faillite !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « ... avec un des niveaux de vie les plus élevés du monde.

« Voilà douze ans, par cours télévisés interposés, M. Giscard d'Estaing nous avait signalé notre rang de "puissance moyenne". Quelle ambition !

« La gauche ne l'a pas voulu.

« Nous sommes restés une des grandes puissances de ce monde, qui joue un rôle éminent malgré tous les bouleversements en cours : une puissance militaire, la troisième au monde ; une puissance économique, nous avons le quatrième produit intérieur brut ; une puissance commerciale, la France est le quatrième exportateur mondial, nos entreprises gagnent partout des parts de marché ; une puissance culturelle à travers l'organisation réussie de la francophonie qui réunit à travers le monde quarante-six pays. »

Plusieurs sénateurs sur les travées du R.P.R. Habache !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Enfin, nous sommes une puissance politique. Membre permanent plus que jamais respecté du Conseil de sécurité, la France poursuit sa mission de modération et d'apaisement des tensions mondiales.

« Cela s'est illustré la semaine dernière par la réunion du Conseil de sécurité au niveau des chefs d'Etat. Cette première a eu lieu sur initiative française.

« Dans les conseils européens, la France a été à l'origine des grandes initiatives : le grand marché de 1993 ; l'adhésion réussie de l'Espagne et du Portugal dont M. Chirac ne voulait pas ; l'Acte unique européen et le traité de Maastricht qui sera signé ce soir par Roland Dumas accompagné de Pierre Bérégovoy et Elisabeth Guigou. »

Un sénateur sur les travées du R.P.R. Et Habache !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « A Maastricht - et là-dessus vous devez accepter d'être consensuels devant l'Histoire - la France a obtenu des objectifs prioritaires de négociations : ... »

Mme Hélène Luc. J'avais demandé une session extraordinaire sur Maastricht, mais vous n'en avez pas voulu !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « ... sur le plan politique, avec l'amorce d'une défense commune et une véritable politique étrangère ; sur le plan économique et monétaire, avec l'engagement de voter à la majorité qualifiée en faisant sauter l'exigence britannique de l'unanimité pour la troisième phase de l'union économique et monétaire.

« Dois-je rappeler que la France était d'autant plus en droit de poser cette exigence qu'elle est déjà le seul pays avec le Luxembourg à remplir les exigences économiques de la phase finale de l'union économique et monétaire ? »

M. Christian de la Malène. Hélas !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Sur le plan social, la France a enfin obtenu des engagements précis - sur les conditions de travail, la sécurité, l'hygiène, le travail des femmes, les droits aux salariés - et un mode de décision à la majorité qualifiée.

« Mais Maastricht, c'est aussi tout un ensemble d'autres progrès qui permettent à la Communauté de devenir un véritable ensemble économique et social, organisé et déterminé.

« La Communauté sera ainsi : plus forte, grâce à une politique renouée pour l'industrie, appuyée sur la recherche et le lancement de réseaux transeuropéens ; plus proche, en matière de santé, d'éducation, d'environnement, de protection des consommateurs ; plus démocratique, avec le renforcement

des pouvoirs du Parlement européen et une meilleure insertion des parlements nationaux dans le processus de décision ; plus solidaire, comme en témoigne la reconnaissance solennelle par les Douze, à notre demande, de la spécificité de nos départements d'outre-mer ; plus sûre, enfin, grâce à la mise en place d'une coopération étroite dans le domaine de la police et de la justice.

« Tout cela doit être fait sans remettre en cause les acquis fondamentaux et surtout la politique agricole commune.

« Qui peut nier le rôle majeur de la France dans la construction européenne ? »

M. Jean Clouet. Habache !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Qui ne reconnaît à la France, comme me le faisait remarquer hier encore le président Eltsine (*Ah ! sur les travées du R.P.R.*), son rôle majeur : dessiner les contours de l'Europe du siècle prochain. »

M. Jean Chérioux. Votre ami Eltsine !

Un sénateur sur les travées du R.P.R. Jean-Pierre Cot !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Qui n'a compris que sa culture, sa tradition, la poussent à Bruxelles, au GATT, et dans les enceintes internationales à défendre concrètement les intérêts économiques des pays du Sud ? »

M. Jean Clouet. Habache !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « M. Jacques Delors à Bruxelles, François Mitterrand et les gouvernements de gauche à Paris, sont à l'origine de ces grandes réalisations qui ont fortifié la place de la France dans le monde. »

M. Jean-Marie Girault. Et Rocard aussi !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Mesdames et messieurs, je vous ai exposé mes priorités.

« Je crois à la vertu de l'action.

« J'ai comme seul critère l'intérêt général.

« Il faut parfois déranger pour innover. Vous le savez, l'action est souvent conflictuelle. Mais elle doit toujours être équilibrée ; équilibre entre « le sans-Etat » dont nous avons vu les ravages, notamment sociaux, et sur lesquels les économistes dits « libéraux » s'interrogent, et le « tout-Etat » aux conséquences dramatiques ; équilibre, en refusant une société de l'argent-roi pour une société où le rôle du profit est reconnu à sa juste place, mais où ce profit doit servir à l'investissement et à l'emploi en accompagnant une volonté forte, un effort soutenu. »

M. Roger Chinaud. Cela ne paraît pas gagné !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « Je poursuivrai mon action, avec persévérance, avec détermination, sans me laisser distraire, sans temps mort. La France n'a pas de temps à perdre. Le rendez-vous de 1993 est pour demain.

« Dans l'immédiat, pour la session ordinaire de printemps, c'est-à-dire le 2 avril, les grands sujets ne vont pas manquer : la ratification des accords de Maastricht ; la loi de programmation militaire ; l'avenir des retraites ; la politique industrielle ; la mise en œuvre des équipements structurant notre territoire ; le développement rural et la préparation du XI^e Plan.

« Cela va nous occuper jusqu'à la fin de la législature. D'ici là, il y aura des scrutins locaux. Au-delà de tous les clivages et de toutes les différences, je souhaite que ce soit un moment privilégié pour notre vie démocratique.

« Mais, avant que vous ne partiez dans vos départements et dans vos régions, je voudrais vous dire une chose. Dans ces temps que certains voudraient moroses, nous avons tous ici, Gouvernement et élus de toute la nation, un devoir fondamental vis-à-vis des Français : le devoir de leur dire la vérité. (*Exclamations et rires sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

« La vérité, c'est que, dans une phase de langueur économique mondiale, les choses vont mieux chez nous qu'ailleurs. »

M. Jean Chérioux. C'est faux !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. « La vérité, c'est que les résultats, lors de la reprise, dépendront surtout de notre volonté de nous battre aujourd'hui.

« La vérité, c'est que la France est un grand pays qu'il faut servir et qu'il faut aimer. » (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Marcel Lucotte. C'est pourquoi il faut changer !

M. le président. Acte est donné de la déclaration du Gouvernement, qui sera imprimée et distribuée.

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. M. le président a reçu de MM. Marcel Lucotte, Charles Pasqua, Daniel Hoeffel et Ernest Cartigny une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur l'accueil en France, le mercredi 29 janvier 1992, du dirigeant d'une organisation terroriste.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 252, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des lois.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Monsieur le président, à propos d'une affaire mineure, il est apparu nécessaire, et c'est peut-être un paradoxe, de réunir le Parlement en session extraordinaire.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il y pas de débat !

M. Claude Estier. Pourquoi s'exprime-t-il ?

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Chaque chambre du Parlement a une mission à remplir.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il y a un débat d'organisé, ou quoi !

M. Jean Chérioux. C'est vous qui présidez ?

M. Claude Estier. La conférence des présidents a décidé qu'il n'y avait pas de débat !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. La déclaration que nous venons d'entendre fera l'objet d'une appréciation politique de la part de l'Assemblée nationale. Au Sénat, la procédure qui est à notre disposition est la procédure de la commission d'enquête.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Nous allons utiliser cette procédure. Nous savons très bien que, en l'état actuel des choses, il ne paraît pas possible qu'il en soit discuté au cours de cette session...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. N'en parlons plus !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. ... puisque l'ordre du jour ne comporte pas ce point.

M. Roger Chinaud. Pas encore !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Cependant, il se pourrait peut-être que, pour que le Parlement, et singulièrement le Sénat, soit parfaitement à même de remplir la mission qui est la sienne, l'ordre du jour soit, le cas échéant, modifié ; nous verrons bien.

En tout cas, la commission des lois entend se préparer à rapporter cette proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête dans les meilleurs délais : je propose donc à mes collègues de la commission des lois de bien vouloir se réunir vers seize heures. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ce n'est pas à l'ordre du jour de la session extraordinaire !

7

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a fixé au mardi 11 février 1992 à dix heures le débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Elle a également fixé à quinze minutes le temps attribué à chaque groupe et à cinq minutes le temps attribué à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe.

L'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la dernière session ordinaire.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le Gouvernement s'en tient au décret du Président de la République, qui prévoit une déclaration de politique générale du Gouvernement suivie d'un débat.

La lettre adressée hier par le ministre des relations avec le Parlement au président du Sénat pour fixer l'ordre du jour prioritaire de la session annonce : vendredi 7 février, l'après-midi, déclaration de politique générale du Gouvernement suivie d'un débat.

La conférence des présidents du Sénat a souhaité une modification de cet ordre du jour et a demandé que le débat portant sur la déclaration du Gouvernement soit organisé mardi prochain.

Le ministre des relations avec le Parlement n'a pas donné son accord à cette modification. La prolongation de la session jusqu'à mardi est en effet hypothétique. Elle suppose qu'une motion de censure soit effectivement déposée par l'opposition à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas le cas à l'heure où nous parlons.

Par ailleurs, on peut relever un certain paradoxe dans la proposition de la majorité sénatoriale : les sénateurs débatteraient de la politique générale du Gouvernement à un moment où ce même Gouvernement ferait l'objet d'une motion de censure visant à le renverser, motion déposée en outre par les députés de droite appartenant aux mêmes partis que les sénateurs de la majorité sénatoriale.

Certes, le règlement du Sénat prévoit que la déclaration du Gouvernement « peut » faire l'objet d'un débat. Par conséquent, elle « peut » ne pas faire l'objet d'un débat. Le Gouvernement prend acte du fait que les sénateurs ne souhaitent pas débattre. (*Murmures sur les travées du R.P.R.*) Dès lors, il lui semble que l'ordre du jour est épuisé. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Jean Chérioux. C'est cela, la démocratie !

M. Charles Pasqua. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pasqua.

M. Charles Pasqua. Je souhaite intervenir sur les conclusions de la conférence des présidents et sur les propos que vient de tenir M. le ministre d'Etat.

Monsieur le ministre d'Etat, le Parlement français est composé de deux assemblées : l'Assemblée nationale et le Sénat. Vous êtes ici, non pas à l'Assemblée nationale, mais au Sénat.

Le Gouvernement est maître de l'ordre du jour, c'est exact, et l'ordre du jour de la session extraordinaire a effectivement été fixé, conformément d'ailleurs à la Constitution, par le Président de la République. Nous avons clairement indiqué les raisons pour lesquelles nous souhaitons que le débat soit reporté à mardi matin.

En tout cas, monsieur le ministre d'Etat, vous n'êtes pas en mesure de nous empêcher de lever la séance.

Un sénateur sur les travées du R.P.R. Absolument !

M. Charles Pasqua. La déclaration du Gouvernement que nous venons d'entendre est, permettez-moi de le dire, tellement aberrante, tellement irréaliste et tellement irresponsable... (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Le débat est commencé !

M. Charles Pasqua. ... qu'avant d'y répondre il nous faut bien du temps pour essayer de comprendre ce que vous avez voulu dire. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Vous pouviez choisir de vous expliquer. Vous avez choisi la dérobade et la provocation. (*Protestations sur les travées socialistes.*) Cela suffirait à montrer à quel point la création d'une commission d'enquête parlementaire est nécessaire...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il y a débat ou il n'y a pas débat ?

M. Charles Pasqua. ... pour déterminer les responsabilités du Gouvernement, si tant est que le mot « responsabilité » puisse être adapté à votre attitude. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Bien entendu, monsieur le président, mais je pense que c'est ce que vous alliez faire, il est normal que le Sénat soit consulté sur la demande de suspension de séance *sine die*.

M. le président. Non, je vais consulter le Sénat sur les conclusions de la conférence des présidents.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, comme la majorité d'entre nous, je vous suis gré de votre intention de consulter le Sénat sur les conclusions de la conférence des présidents, et je souhaiterais expliquer mon vote sur ce point.

Je voudrais insister auprès de M. le ministre d'Etat sur le fait qu'il n'y a strictement rien, à mon sens, qui soit contraire ni à la Constitution ni à notre règlement dans le fait de décider de ne débattre que mardi matin de cette déclaration du Gouvernement. Ce n'est pas « ouvrir » le débat...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. A la différence d'autres !

M. Etienne Dailly. ... mes chers collègues socialistes, que de le faire observer.

N'est-il pas assez normal qu'avant d'en débattre nous ayons un peu de temps pour réfléchir à la déclaration que nous venons d'entendre, dont le caractère... je me garderai bien, chacun le comprend, de le qualifier pour ne pas ouvrir le débat ! (*Sourires.*)

L'ordre du jour de cette session extraordinaire, paru au *Journal officiel*, comporte - vous l'avez dit, monsieur le ministre d'Etat - « une déclaration du Gouvernement suivie d'un débat ». Si nous allions faire quoi que ce soit d'autre que d'entendre la déclaration du Gouvernement, puis d'en débattre, il va de soi que nous ne respecterions pas l'ordre du jour qui a été fixé par le Gouvernement et qui figure dans le décret promulgué par M. le Président de la République. Mais loin de nous cette idée ! Nous entendons bien nous en tenir rigoureusement, strictement, précisément à l'ordre du jour de la session extraordinaire tel qu'il est paru au *Journal officiel*.

Cela dit, nous soutenons la nécessité de n'en délibérer qu'après y avoir suffisamment réfléchi et, sans ouvrir le débat ; ce n'est pas ce que nous avons entendu qui peut être de nature à nous faire changer d'avis.

« Suivie d'un débat » : si vous entendiez que ce débat fût immédiat, il fallait, monsieur le ministre d'Etat, car c'est le Gouvernement qui fixe l'ordre du jour des sessions extraordinaires, il fallait, dis-je, écrire : « immédiatement suivie d'un débat ». Or, ce n'est pas le cas. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Monsieur le ministre d'Etat, dès lors qu'après l'audition de la déclaration du Gouvernement rien n'intervient ici avant ce débat, tout est régulier. Quant à ce débat, il va être « ramassé ». En effet, vous avez entendu les propositions de la conférence des présidents : un quart d'heure par groupe - nous ne pouvons pas faire plus vite, n'est-il pas vrai ? - et mieux - n'est-il pas vrai aussi ? - quelque soit l'effectif des groupes, chacun aura droit à quinze minutes. Je pense que nos excellents collègues communistes, comme d'ailleurs les membres de mon propre groupe, y sont sensibles !

Donc, c'est bien clair ! En aucun cas les conclusions de la conférence des présidents ne sont contraires à l'ordre du jour qui a été prévu par le Gouvernement et qui figure dans le décret de M. le Président de la République.

M. Charles Pasqua. Nous avons le droit pour nous !

M. Etienne Dailly. Par conséquent, il nous suffit de les ratifier pour ne débattre que mardi matin, et cela sans avoir recours à la suspension de séance évoquée par le président Pasqua et qui, allant au-delà de minuit, pourrait être qualifiée d'un renvoi à une autre séance.

Nous pouvons parfaitement, sans courir le moindre risque de faire quoi que ce soit qui soit contraire à la Constitution ou à notre règlement, approuver les conclusions de la conférence des présidents et c'est pourquoi notre groupe va leur donner son accord !

M. Claude Estier. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Estier.

M. Claude Estier. Je voudrais simplement vous dire que le groupe socialiste votera contre les conclusions de la conférence des présidents, comme je l'ai fait moi-même tout à l'heure lors de la réunion de cette dernière.

Mes chers collègues, je ne comprends toujours pas pourquoi vous voulez reporter ce débat à mardi matin alors que la logique qui a été souvent appliquée ici, dans de pareilles circonstances, voudrait que le débat s'instaure immédiatement après la déclaration du Gouvernement. D'ailleurs, il m'a semblé, pendant la lecture de la déclaration de Mme le Premier ministre faite par M. le ministre d'Etat Lionel Jospin, que certains d'entre vous étaient « dérangés » par l'envie d'engager le débat tout de suite ! (*Murmures sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Il aurait été plus logique effectivement qu'il en soit ainsi.

Ce que je voudrais dire, après M. le président Dailly, c'est que cette session extraordinaire ne peut porter que sur l'ordre du jour qui a été fixé par M. le Président de la République et qu'en aucun cas ne peut y être introduit un débat sur la création de telle ou telle commission d'enquête. Je souhaite que vous m'en donniez acte, monsieur le président, car c'est important par rapport à ce qui pourra se passer ici mardi matin. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Monsieur Estier, je vous donne acte de votre déclaration. J'ai simplement informé le Sénat que son président avait reçu une proposition de résolution. C'est tout ; mon rôle s'est borné là.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. M. Larché en a dit plus !

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Puisque M. Estier a bien voulu rappeler ce qu'il a dit lors de la conférence des présidents, je voudrais faire de même et préciser que, pour moi, la raison fondamentale pour débattre mardi matin seulement c'est qu'un débat qui s'instaurerait ici aujourd'hui serait complètement occulté, dans la presse et dans l'opinion, par celui qui se déroule en ce moment même à l'Assemblée nationale et qui va s'y poursuivre toute la journée.

M. Jean-Luc Mélenchon. On n'est pas au spectacle !

M. Etienne Dailly. Bien sûr, surtout quand vous n'interrompez pas inopinément, monsieur Dreyfus-Schmidt !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je n'ai rien dit ! (*Sourires sur les travées socialistes.*)

M. Etienne Dailly. C'est la seule manière pour qu'il y ait dans l'opinion un peu de place pour le débat du Sénat.

Certes, monsieur le ministre d'Etat, il y a un risque : celui qu'aucune motion de censure ne soit déposée et que la session se trouve close avant mardi matin. Ce risque-là, nous l'avons évalué et nous le prenons sans état d'âme !

M. Charles Pasqua. Le risque est minime !

M. le président. J'informe le Sénat qu'une motion de censure a été déposée à l'Assemblée nationale. (*Exclamations et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et du R.D.E.*)

Mme Hélène Luc. Je demande la parole pour explication de vote.

M. Charles Pasqua. Les communistes, vous allez la voter, la censure !

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, la droite de cette assemblée a demandé le report de la discussion. J'ai dit à la conférence des présidents que le caractère politique de cette session était suffisamment marqué pour qu'il ne soit pas utile de l'accentuer encore !

M. Charles Lederman. Très bien !

Mme Hélène Luc. Nous sommes, en ce moment, en discussion avec de nombreuses personnes, des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des chômeurs avant tout, qui ont de nombreux problèmes. (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Ces discussions ne font que montrer le décalage - il se creuse - qui existe, et qui fait du mal au Parlement et à la démocratie. En effet, vous le savez bien, l'opinion se pose des questions sur le rôle du Parlement, et je crois qu'aujourd'hui vous n'aidez pas à définir ce qu'il doit être réellement !

Mme Paulette Fost. Absolument !

Mme Hélène Luc. Je dénoncerai également un paradoxe : le jour où le traité de Maastricht est signé, alors que les membres du groupe communiste et apparenté, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, ont demandé la convocation d'une session extraordinaire, Mme le Premier ministre et M. le Président de la République n'ont toujours pas répondu. (*Vives exclamations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

De nombreux sénateurs sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. Censurez le Gouvernement !

M. le président. Mes chers collègues, laissez Mme Luc s'exprimer !

Mme Hélène Luc. Je veux, pour terminer, dire que cette session extraordinaire aurait pu avoir un caractère très important si le Gouvernement avait osé poser la question de confiance... (*Exclamations et applaudissements sur les mêmes travées.*) ... car les membres du groupe communiste et apparenté à l'Assemblée nationale auraient voté contre. (*Nouvelles exclamations et nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Mme Paulette Fost. Et contre la droite aussi !

M. le président. De grâce, laissez Mme Luc terminer !

Mme Hélène Luc. Nous aurions voté ainsi, c'est clair, pour nous exprimer contre la politique de la droite et celle du Gouvernement actuel !

Cela étant, nous sommes contre le fait que l'on interrompe le débat et nous demandons qu'il se poursuive. (*Applaudissements sur les travées communistes. - Rires sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées du R.D.E., plusieurs sénateurs de ces groupes applaudissant.*)

M. Jean-Marie Girault. C'est un Gouvernement sans courage !

M. Jean-Luc Mélenchon. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Mélenchon.

M. Jean-Luc Mélenchon. Mes chers collègues, l'ambiance dans laquelle se déroule actuellement la vie politique de notre pays devrait, me semble-t-il, nous inviter à envisager avec plus de soin les responsabilités qui sont confiées au Parlement en cette circonstance.

M. Jean-Marie Girault. Et celles du Gouvernement !

M. Jean-Luc Mélenchon. Or, quel peut être le sens d'un débat reporté jusqu'au moment où, par quelque coalition obscure et contre nature, le Gouvernement aurait été censuré par l'Assemblée nationale ? Aucun !

M. Jean-Marie Girault. Le Gouvernement devrait demander un vote de confiance !

M. Jean-Luc Mélenchon. Vous nous dites, messieurs de la majorité sénatoriale, que vous avez besoin de trois ou quatre jours pour réfléchir. Pourtant, vous réagissiez tout à l'heure et, à entendre vos cris et vos interjections, j'en déduis que vous vous exprimiez sans avoir réfléchi. Tel est bien le sentiment que j'ai eu !

Par ailleurs, dans le passé, il vous est arrivé de débattre, séance tenante, après plusieurs déclarations des Premiers ministres, à commencer par celle de M. Chirac. Par conséquent, j'en déduis que vous débattiez alors sans avoir réfléchi et c'est bien aussi l'impression que j'en avais retiré à l'époque.

Il s'agit là, selon moi, d'une manœuvre subalterne qui ne nous grandit pas...

M. Louis Perrein. Et dérisoire !

M. Jean-Luc Mélenchon. Effectivement, mon cher collègue, et le dernier mot vous reviendra : cette manœuvre est subalterne et dérisoire ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la conférence des présidents.

(*Ces conclusions sont adoptées.*)

8

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Larché un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de résolution de MM. Marcel Lucotte, Charles Pasqua, Daniel Hoeffel et Ernest Cartigny, tendant à créer une commission d'enquête sur l'accueil en France, le mercredi 29 janvier 1992, du dirigeant d'une organisation terroriste (n° 252, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 253 et distribué.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 11 février 1992, à dix heures :

Débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, le temps attribué à chaque groupe est fixé à quinze minutes, la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe disposant de cinq minutes. Les inscriptions de parole dans ce débat devront être faites au service de la séance.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à quinze heures cinquante-cinq.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
MICHEL LAISSY*

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Jacques Larché a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 252 (1991-1992) de MM. Marcel Lucotte, Charles Pasqua, Daniel Hoeffel et Ernest Cartigny tendant à créer une commission d'enquête sur l'accueil en France, le mercredi 29 janvier 1992, du dirigeant d'une organisation terroriste.

DÉPÔTS RATTACHÉS POUR ORDRE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 1992

- Projet de loi relatif au dépôt légal.

(*Dépôt enregistré à la présidence le 28 janvier 1992.*)

Ce projet de loi a été imprimé sous le n° 247, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

- Projet de loi autorisant la ratification du traité d'amitié et de solidarité entre la République française et la République de Pologne.

(*Dépôt enregistré à la présidence le 28 janvier 1992.*)

Ce projet de loi a été imprimé sous le n° 248, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

- Projet de loi autorisant l'adhésion au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

(*Dépôt enregistré à la présidence le 28 janvier 1992.*)

Ce projet de loi a été imprimé sous le n° 249, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

- Proposition de loi de M. Georges Mouly tendant, en matière de retraite, à faire bénéficier de mesures particulières la mère d'un enfant handicapé, pour ce qui concerne les bonifications prévues au code des pensions civiles et militaires de retraite, d'une part, et les majorations de durée d'assurance prévues au régime général de la sécurité sociale, d'autre part.

(*Dépôt enregistré à la présidence le 4 février 1992.*)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 250, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.